

Commissaires de Justice
103 Bld du Président WILSON
33200 BORDEAUX
Tél: 05.56.48.10.03 (LE MATIN)

contact@bvm33.com
www.bvm-huissier-bordeaux.com
CB par internet

Références à Rappeler :

1906607/C31/LL

Edité le 22.09.2023

COMMANDEMENT aux fins de SAISIE-VENTE

Le VINGT SEPT SEPTEMBRE
DEUX MILLE VINGT TROIS

Nous, Pascal BÂCLE, Sophie POULAIN, Morgane-Claire LOIZILLON Commissaires de Justice Associés, Clémence GAUDY, Commissaire de Justice salariée de la SELARL BVM, Société titulaire d'un office de Commissaire de justice dont le siège est à Bordeaux (Gironde) 103, Boulevard du Président Wilson, l'un d'eux soussigné

A :

S.A.S LA KANTINE DES COPINES
171, rue Marcel Dassault

33260 LA TESTE DE BUCH
Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte

A LA DEMANDE DE :

UNION DE RECOUVREMENT DE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES AQUITAINE - URSSAF AQUITAINE, dont le siège social est situé Quartier du Lac, 3, rue Théodore Blanc à BORDEAUX Cedex (33084), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social .

Elisant domicile en mon Etude,

EN VERTU D' :

1. une contrainte de Mr le Directeur de l'organisme requérant, ou de son délégataire de BORDEAUX en date du 9 décembre 2019

Dossier : 1906607 Nature de créance : Cotisations sociales, Mai 19
Références : 72700000065362403100528259610631

2. une contrainte de Mr le Directeur de l'organisme requérant, ou de son délégataire de BORDEAUX en date du 13 août 2019

Dossier : 1904501 Nature de créance : Cotisations sociales, Mars 19, Avril 19
Références : 72700000065362403100526690800631

précédemment signifié, et à ce jour définitif.

JE VOUS FAIS COMMANDEMENT DE PAYER LES SOMMES SUIVANTES :**Dossier : 1906607**

♦ COTISATIONS	986,00
♦ MAJORATIONS DE RETARD	101,00
♦ FRAIS EXECUTION TTC	41,09
♦ Emolument A444-31	70,46
♦ D.E.P. du présent acte (36,49 H.T.)	-43,79
♦ Versements effectués	-41,09
Total dossier 1906607	1113,67

Dossier : 1904501

♦ COTISATIONS	5783,00
♦ MAJORATIONS DE RETARD	214,00
♦ FRAIS EXECUTION TTC	146,64
♦ Emolument A444-31	94,36
♦ D.E.P. du présent acte (64,52 H.T.)	-77,42
♦ Versements effectués.....	-2876,10
Total dossier 1904501	3284,48

♦ Coût de l'acte ttc.....	181,78
SOLDE A PAYER en Euros	4 579,93

TRES IMPORTANT

Faute par vous de vous acquitter des sommes ci-dessus mentionnées, sauf à parfaire ou à diminuer, vous pourrez y être contraint par la SAISIE-VENTE de vos biens meubles à l'expiration d'un délai de HUIT JOURS à compter de la date du présent acte.

SOPHIE POULAIN



103 boulevard Wilson
33200 BORDEAUX

☎ : 05.56.48.10.03 (le matin)

☎ : 05.56.79.34.70

Email : contact@bvm33.com

Païement CB par téléphone et via
notre site internet

www.bvm-huissier-bordeaux.com



Compte bancaire LE CREDIT LYONNAIS
FR21 3000 2018 0000 0070 9840 G 66
BIC: CRLYFRPP

Compétence territorial sur l'ensemble
de la Cour d'Appel de Bordeaux

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	40,42
D.E.P.	
Art.A444.15	101,01
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	149,10
TVA 20,00%	29,82
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
.....	2,86
DEBOURS	
.....	
T.T.C.	181,78



MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

CDT FINS SAISIE VTE +535E CAISSE (ACT.GR)

(REMISE DEPOT ETUDE PERSONNE MORALE)

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS le VINGT SEPT SEPTEMBRE

A LA DEMANDE DE :

UNION DE RECOUVREMENT DE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES AQUITAINE - URSSAF AQUITAINE, dont le siège social est situé Quartier du Lac, 3, rue Théodore Blanc à BORDEAUX Cedex (33084), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

SIGNIFIE A

S.A.S LA KANTINE DES COPINES

171, rue Marcel Dassault

33260 LA TESTE DE BUCH

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :

le nom du destinataire sur la boîte aux lettres,

Nom sur l'enseigne,

.

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible pour les raisons :
personne ne répond à nos appels.

N'ayant trouvé au domicile du signifié aucune personne susceptible de recevoir la copie de l'acte ou de me renseigner, cet acte a été déposé en notre Etude sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, et de l'autre côté le cachet de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant a été laissé au domicile du signifié conformément à l'article 656 du Code de Procédure Civile.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 2 feuilles, plus 0 feuille(s) annexe(s).

SOPHIE POULAIN

